

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025
Date d'affichage :

26 MARS 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

Procurations :

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUZOIS

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN,

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-033
Budget Annexe Parking de la Bonde 2024 -Affectation du résultat**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;

Vu l'instruction budgétaire M4 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2025-032 du 03 avril 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget annexe Parking de la Bonde ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2024 ce 03 avril 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2024 du Budget Annexe Parking de la Bonde :

| Section | Résultat antérieur reporté 2023 | Résultat CA 2024 | Résultat à affecter |
|-----------------------|---------------------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 18 320,56 € | - 5 464,97 € | 12 855,59 € |

| Section | Résultat antérieur reporté 2023 | Résultat CA 2024 | Solde des restes à réaliser | Résultat reporté |
|-----------------------|---------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| Investissement | 53 217,50 € | - 51 797,97 € | - 113 593,00 € | - 112 173,47 € |

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- De reporter au R002 (section de fonctionnement) du budget supplémentaire : 0,00 € ;
- D'affecter au R1068 (section d'investissement) du budget supplémentaire : 12 855,59 € ;
- De reporter au D001 (section d'investissement) du budget supplémentaire : 112 173,47 € ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Eve MAUREL



Le Président
Robert TCHOBDRNOVITCH

